victoires japonaises missent en péril notre colonie d'Indo-Chine, le traité actuel confirme ses prévisions.

M. Pichon répond. L'accord comprend deux parties. (M. Pichon en donne le texte.) L'une garantit le maintien de l'intégrité chinoise.

A cet arrangement s'ajoute une convention commerciale accordant le traitement de la nation la plus favorisée réciproquement aux Japonais et aux Indo-Chinois.

Le Japon répond ainsi, d'une façon péremptoire, à ceux qui l'accuseraient de penser à des conquêtes.

Ce traité est essentiellement pacifique.

Ces négociations s'ajoutent aux négociations russes, au traité anglais, qui sont également des garanties de paix.

Elles répondent à la politique de l'Allemagne et des Etats-Unis.

M. Pichon termine en rappelant le rôle joué par le Japon lors des troubles de Chine.

LE PROJET CONTRE LA FRAUDE DES VINS

On reprend la discussion du projet relatif au sucrage des vins.

M. Camuzet maintient son amendement qui fixera à 40 francs la surtaxe des sucres destinés à la chaptalisation et qui réduit de 2 francs l'impôt sur les sucres destinés à la consommation.

M. Caillaux prie M. Camuzet de retirer son amendement, la partie relative à la détaxe étant inacceptable.

Le gouvernement et la commission acceptent le chiffre de 40 francs pour la surtaxe.

Le chiffre de 40 francs est adopté par 341 voix contre 214.

M. Camuzet maintient la seconde partie de son amendement.

Une partie de la Chambre approuve, l'autre proteste. On entend mal.

M. Caillaux demande la disjonction de cette partie de l'amendement.

Ce serait un sacrifice de douze millions pour le budget.

Plusieurs membres à gauche: Sans aucun avantage pour les consommateurs. (Bruit.)

M. Lasies. — Une détaxe de 2 fr. ne signifie rien, le consommateur n'en bénéficiera pas.

M. Caillaux. — Je fais appel au sentiment politique de la Chambre: une détaxe de moins de 5 fr. ne produirait aucun effet sur le consommateur, les intermédiaires seuls en bénéficieraient. Le gouvernement s'élève, avec la dernière énergie, contre l'amendement.

M. Camuzet. — Dans ces conditions, je me rallie à l'amendement de M. Dauthy qui propose une détaxe de 5 francs. (Exclamations. Vacarme.)

trois valeurs au train 63 de la Compagnie des Flandres

M. Dauthy. — Mon amendement tend à ramener la taxe générale des sucres de 25 fr. à 20 fr., la consommation pourra ainsi en profiter.

M. Caillaux *remonte à la tribune.* — Vous voulez déplacer les charges: vous remplacez un impôt auquel le public est habitué (Explosion de rires) par un autre.

M. Bertrand. — Comme l'impôt sur le revenu

M. Caillaux. — Le gouvernement a indiqué ce matin qu'il était favorable à la politique qui tendait à dégrever les objets de première nécessité, encore faut-il avoir des ressources et n'être pas obligé de recourir à d'autres impôts pour faire face au dégrèvement. Je supplie la Chambre de ne pas faire échouer une loi que le Midi attend avec impatience. J'insiste pour la disjonction de l'amendement et le renvoi à la Commission du budget.

M. Dauthy. — Je rappellerai plus tard à M. Caillaux ce qu'il vient de dire.

M. Berry reprend l'amendement.

M. Chastenet. — C'est un défi lancé à la population qui souffre. Cette disposition aurait pour but de faciliter la fraude.

M. Pichon. — Que faites-vous des consommateurs?

Un incident

Le ministre des Finances. — Le Midi a réclamé une augmentation générale du droit sur les sucres comme le seul moyen de prévenir la fraude; le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvait entrer dans cette voie, mais de là à augmenter la prime sur la fraude en abaissant le droit sur les sucres, il y a une différence. Quand le budget viendra en discussion on pourra demander tels ou tels dégrèvements, actuellement, le gouvernement se refuse à accepter une détaxe sur les sucres.

M. Millevoye. — Il n'y a pas, de notre côté du moins, dans cette Chambre, de protecteurs des fraudes. Vous pouvez agir, au moment où des membres de votre majorité vous signalaient les protecteurs des fraudeurs, vous n'avez rien fait, vous avez gardé le silence et ce n'est pas maintenant qu'il faut insinuer que c'est de notre côté qu'on veut favoriser la fraude.

M. Doumergue se dresse, très pâle: Avez-vous l'intention de dire que certains membres du gouvernement ont protégé les fraudeurs? Le gouvernement apporte des moyens efficaces d'empêcher la fraude, on les lui a demandés et c'est maintenant qu'on veut faire échouer le projet. (Bruit prolongé).

M. Millevoye. — On a encore le sentiment dans le Midi qu'il y a une protection puissante pour les fraudeurs, qu'il y a deux poids et deux mesures; un scandale formidable est à la veille d'éclater. On en attend toujours la répression et vous osez dire qu'on veut sincèrement la disparition de la fraude. (Vifs applaudissements.)

M. Lasies. — Il faut mettre la main au collet des magistrats.

Le gouvernement et la commission demandent la disjonction de l'amendement Berry qui est prononcée par 353 voix contre 220.

M. Perroche présente un amendement tendant à décider que le sucre sera frappé de la surtaxe lorsque la vendange, à laquelle il aura été mélangé produira un vin supérieur à 10 degrés. (Vives exclamations).

M. Cazeneuve. — La Commission repousse l'amendement, le contrôle serait impraticable.

Le ministre des Finances. — Le gouvernement le repousse également.

L'amendement n'est pas adopté.

L'article 5, ancien 6, est adopté.

Le rapporteur de la commission et le gouvernement repoussent également un amendement de M. Chapuis tendant à l'exonération des 40 francs pour les propriétaires de 2 hectares, qui finirait par s'étendre à tout le monde.

La justification d'emploi

M. Aldy propose alors la disposition suivante:

« La même taxe sera due par quiconque n'exerçant pas le commerce du sucre, aura reçu une quantité de sucre égale ou supérieure à 15 kilogrammes et ne pourra, dans le délai d'un mois à partir de la réception, fournir des justifications d'emploi. Si l'on veut que la surtaxe votée soit réellement perçue, il faut voter cette disposition, sauf à discuter le chiffre de 15 kilos, si l'on ne le trouve pas assez élevé. »

M. Aldy. — La taxe doit être payée par ceux-là même qui ne font pas la déclaration. L'administration serait désarmée si l'on n'établissait une présomption que les possesseurs d'une certaine quantité de sucre l'ont employé en vinification.

M. Pichon. — Comment les consommateurs feront-ils la preuve de l'absorption du sucre? On veut que, dans toutes les communes de France, tout consommateur de plus de 14 kil. de sucre fasse la preuve de l'emploi de ce sucre et établisse qu'il ne l'a pas employé à faire du vin. Je demande si cette proposition est sérieuse, c'est l'inspection forcée de tous les estomacs par une nouvelle administration, par des contrôleurs de la digestion. (Rires. Applaudissements.)

Le ministre des Finances. — Le gouvernement ne peut accepter l'amendement. On ne peut mettre à la charge des contribuables une preuve qu'ils ne peuvent pas faire. Si on veut faire des confitures, comment fera-t-on la preuve; l'analyse ne révélera rien puisque les fruits rendent du sucre.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Pasqual présente l'amendement suivant:

« Le produit de cette taxe complémentaires de 40 fr. par 100 kilogrammes de sucre raffiné fera l'objet d'un compte spécial affecté à la création de primes de dénaturation des sucres destinés à l'alimentation du bétail. Avec ce système, on viendra en aide aux cultivateurs sans qu'il en coûte un centime au Trésor. Le sucre dénaturé pourra leur être livré presque au prix du tourteau. »

Le ministre des Finances demande à M. Pasqual d'accepter la disjonction et le renvoi de l'amendement à la Commission du budget, parce qu'on se trouve lié par un acte international que nous avons intérêt à maintenir et qui interdit les primes. D'autre part, le gouvernement est saisi de réclamations contre l'emploi du sucre dénaturé.

M. Pasqual accepte la disjonction et le renvoi à la Commission du budget.

Un amendement de M. Périer sur la chaptalisation autorisée par arrêté ministériel, n'est pas pris en considération et l'article 5 est adopté sans addition.

Après un discours de M. Janet sur la fabrication des vins de sucre ou vins de marc, la Commission demande le renvoi de la suite de la discussion à demain matin pour la clarté du débat.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Deux interpellations

Le président annonce qu'il a reçu de M. Aldy une demande d'interpellaton sur les mesures de répression judiciaire que le gouvernement a décidées contre les viticulteurs du Midi. Il sera statué demain matin, d'accord avec le gouvernement, sur la fixation de la discussion.

D'autre part, le président déclare qu'il y a une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer au moins provisoirement l'exploitation normale du réseau de l'Ouest. D'accord avec le gouvernement, il sera statué dans quelques jours sur la fixation de la date de cette interpellation.

La séance est levée à 6 heures et demie et renvoyée à demain matin 9 heures.

PRINCESSE MAKOKO Savon exquis. Victor VAISSIER. 367

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les sculptures du fronton de la Bourse

Le groupe allégorique : « Le Commerce et l'Industrie amènent l'Abondance ». — L'œuvre du statuaire Alphonse Cordonnier. — Notes biographiques

Le groupe allégorique en pierre blanche qui couronne la nouvelle Bourse de Commerce de Roubaix est complètement terminé. La cage qui le voilait aux yeux des passants et qui avait servi d'atelier pendant plusieurs mois au sculpteur et à ses metteurs au point, a été démontée, lundi après-midi. Tout aussitôt, un grand nombre de Roubaisiens sont venus admirer cette belle œuvre d'art dont vient de s'enrichir leur ville.

Elle est due, on le sait, au grand talent du sculpteur-statuaire, Alphonse Cordonnier qui, déjà, il y a une dizaine d'années, a modelé le monument du chansonnier roubaisien, Gustave Nadaud.

Ce groupe comprend trois personnages: au centre, le Commerce sous les traits de Mercure, coiffé du chapeau ailé, tenant dans la main droite son caducée, le bras gauche appuyé sur des ballots de marchandises; à sa droite, l'Industrie représentée par une femme ayant à ses côtés un métier mécanique et une pile de pièces de tissus; à gauche, l'Abondance, personnifiée par une femme tenant embrassée la corne d'où découlent les richesses.

L'ensemble est d'une très belle venue et fait le plus grand honneur au maître Cordonnier, dont on n'est plus à compter les chefs-d'œuvre. Ses statues, plus grandes que nature, sont d'une forme parfaite. Elles symbolisent à merveille la cité industrielle qu'ont enrichie son industrie et son commerce.

Quelques notes biographiques sur le sculpteur Cordonnier à qui nous sommes redevables de cette belle œuvre d'art, ne seront pas, aujourd'hui, hors de propos.

Alphonse Cordonnier est presque un concitoyen. Né à La Madeleine-lez-Lille, il fut élève des Ecoles Académiques de Lille, d'où il sortit avec le prix Wicar. Prix de Rome en 1877, il se lia d'une vive amitié, à la villa Médicis, avec M. Victor Laloux, l'architecte du nouvel Hôtel de Ville de Roubaix. Il obtint une médaille de 1re classe au salon de 1883. Cinq ans plus tard, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur et, il y a quatre ans, promu officier à l'occasion du centenaire de la villa Médicis. Il est membre du jury du Salon des Artistes Français.

Cordonnier a envoyé à l'Exposition de 1889: *Abel allant au sacrifice*, statue en marbre, le *Printemps*, groupe en marbre qui est au musée de Château-Thierry et *Maternité*, statue en pierre. En 1900, une médaille d'or lui fut décernée pour *Obsessions*, marbre et bois; *Inoculations*, groupe en marbre, et *Marchand de dieux antiques*. Il a exposé au Salon de 1906 un groupe en pierre très remarqué, *Marche funèbre et*, au Salon de cette année, la statue du *Semeur* du monument Risler inauguré dernièrement à l'Ecole Agronomique de Paris, Cordonnier en destine le plâtre à la ville de Roubaix pour son musée.

Ses autres œuvres principales sont: *Jeanne d'Arc sur son bûcher* (musée de Lille); *Sur le pavé* (musée du Luxembourg); un *Héraut d'armes du XVIe siècle* (hôtel de ville de Paris); l'*Histoire*, statue monumentale pour la nouvelle Sorbonne; le *Christ portant sa croix*, exposé au Salon de 1903; l'*Eternelle victime*, achetée par l'Etat (Salon de 1905; l'*Education et la Vigilance*, pour un des frontons de l'hôtel de ville de Tours; le fronton de l'Ecole des Arts Industriels de Lille; les monuments de *Testelin* et de *Pasteur*, à Lille, etc.

Le Concours de chiens policiers de Roubaix

Les prix de la ville de Roubaix et du département

L'intéressante manifestation qui se déroulera le 7 juillet prochain sur la pelouse du Vélodrome Roubaisien, sous la présidence de M. le Préfet du Nord s'annonce sous les meilleurs auspices. Ce concours international vient bien à son heure, et, au moment où l'on se préoccupe tant de doter nos villes frontières de chiens policiers, il est particulièrement intéressant de mettre en présence les meilleurs sujets de Belgique et de France.

Les pouvoirs publics y attachent d'ailleurs la plus grande importance; c'est ainsi que le comité du « Club Saint-Hubert du Nord », vient d'être avisé que le Conseil municipal de Roubaix avait voté, dans sa dernière réunion, un crédit de 500 francs pour être répartis entre les lauréats du concours; d'autre part, M. le Préfet du Nord a informé M. Edouard Roussel, conseiller général, et adjoint au maire de Roubaix, que la commission départementale avait, sur sa proposition, accordé une subvention de 250 francs au nom du département.

Nous ferons connaître bientôt la composition du comité d'honneur et du jury de cet important concours.

CHUTE TERRIBLE D'UN OUVRIER MAÇON *dans un chantier en construction*

Un accident qui pouvait entraîner la mort immédiate d'un ouvrier maçon, s'est produit sur le chantier de M. Pennel, entrepreneur, qui est chargé actuellement pour le compte de Mme veuve Alfred Motte, de la construction d'une maison de campagne située dans le quartier de la Potennerie, à l'extrémité de la rue de Rocroy.

Cet ouvrier, M. Henri Herbaux, 24 ans, était occupé vers 2 heures et demie de l'après-midi, à façonner un mur à hauteur du second étage. Il allait et venait sur un échafaudage, quand son pied heurta soudain la chaîne d'ancrage, qui longeait le mur à cet endroit pour aller consolider à chaque extrémité du bâtiment les murailles extérieures.

Le jeune homme perdit l'équilibre et glissa. Tandis que ses pieds étaient projetés en avant, lui-même tombait à la renverse. Il traversa le gitage du 2e étage et vint s'abattre, tête première, sur les sommiers en fer formant cinq mètres plus bas le plafond du second étage.

Deux compagnons de travail du maçon, MM. Emile Avenne et Louis Duchateau, témoins de l'accident, descendirent en toute hâte pour relever le malheureux. Herbaux perdait du sang en abondance d'une plaie affreuse à la région frontale, mais il respirait encore quoique ayant perdu connaissance. Descendu avec précaution au rez-de-chaussée, le blessé fut transporté dans la demeure du concierge et y reçut peu après les soins de MM. les docteurs Bantigny et Dubar.

Les médecins constatèrent qu'il portait des contusions multiples sur tout le corps, et au front, au-dessus de l'œil droit, une plaie d'une dizaine de centimètres de profondeur. L'os frontal avait été enfoncé et brisé. Les médecins purent retirer aussitôt une large esquille d'os qui mit à nu l'intérieur de la boîte crânienne sur un espace d'un centimètre et demi de largeur. Une seconde opération toute aussi dangereuse devra être faite en outre, croit-on, pour enlever une autre esquille qui menace de léser le cerveau et pourrait avoir de funestes conséquences.

Le pansement terminé, le blessé a été reconduit chez lui, rue Alfred-de-Musset, 61, sur l'automobile d'une maison de campagne voisine. Chose que l'on considère comme extraordinaire son état paraît relativement satisfaisant. Il ne souffre point jusqu'ici de forte fièvre. Les médecins lui ont prescrit six semaines de repos, sauf complications possibles.

LES FAUX-MONNAYEURS A L'INSTRUCTION

M. Houeix, juge d'instruction, a transmis, lundi à l'Hôtel de la Monnaie, à Paris, les pièces fausses saisies sur Jean Costa et Emile Demets, lors de leur arrestation à Roubaix.

C'est en effet à la Monnaie, en vertu de circulaires anciennes, qui revient la vérification de toutes pièces suspectes et l'inculpation de faux monnayage ne peut être retenue, que la remise une fois faite, au magistrat instructeur, des résultats de son analyse.

L'envoi adressé aujourd'hui à Paris par M. Houeix, comprend 22 pièces de 1 franc, à l'effigie de Léopold II et 10 pièces de 50 centimes figurant la Semeuse.

Les peines encourues par Jean Costa et Emile Demets sont particulièrement lourdes. La loi prévoit en effet, les travaux forcés à temps pour la contrefaçon des monnaies étrangères en France, et les travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies françaises. Cependant l'admission des circonstances atténuantes peut réduire la peine aux travaux forcés à temps et à la réclusion dans les deux cas.

Trois scènes sanglantes en une journée

Des rixes sanglantes, où l'on a joué du couteau se sont déroulées dans la nuit de dimanche à lundi et lundi après-midi, en trois quartiers différents de la ville. Deux d'entre elles se rapportent à des faits de grève. Fort heureusement aucune des victimes n'a été grièvement blessée.

Dans un estaminet, boulevard de Paris. — Règlement de compte peu banal. — Une cabaretière frappée d'un coup de couteau

Quatre jeunes gens entraient, dimanche soir, vers neuf heures, au « Bar Sélect », 11, boulevard de Paris, tenu par Mme Augusta Bailleul. Ils étaient accompagnés d'un Italien jouant de l'accordéon. Très exubérants, ils absorbèrent pas mal de grands et de petits verres, si bien qu'au moment du règlement de compte, ils ne devaient pas moins de 2 fr. 80. Nos gaillards songèrent que c'était trop sans doute, aussi essayèrent-ils de s'esquiver sans payer.

Mais la cabaretière, qui avait remarqué leur geste se précipita vers eux pour leur réclamer ce qui lui était dû. L'un des consommateurs, F.., G..., âgé de 20 ans, garçon boucher, demeurant rue Notre-Dame, se faisant leur avocat, engagea avec Mme Bailleul une discussion qui tourna très rapidement à l'aigre. Tout à coup, s'armant d'un couteau-poignard, il en frappa la cabaretière au bras gauche puis il prit la fuite, suivi de ses compagnons. Avant de s'éloigner, il fut rejoint par un locataire de l'estaminet qui le frappa au visage avec un trousseau de clefs lui faisant deux plaies contuses sans gravité.

Mme Bailleul tomba comme une masse sur le parquet, en perdant beaucoup de sang. A ses appels on se porta à son secours. Elle fut conduite dans la cuisine, en attendant l'arrivée de M. le docteur Harlet, qui avait été mandé en toute hâte.

Le praticien a constaté que Mme Bailleul, portait une plaie de cinq centimètres de long au-dessus du coude gauche. De plus, un muscle et une artériole avaient été sectionnés, ce qui avait provoqué une abondante hémorragie. Il a prescrit à la blessée quinze jours de repos absolu.

Lundi matin, plainte a été déposée à M. Laché, commissaire de police, qui a fait arrêter immédiatement chez lui l'agresseur. Ce dernier a déclaré au commissaire avoir reçu une gifle de la cabaretière avant de la frapper. Il n'avait sur lui, dit-il, qu'un petit couteau peu solide. Dans le courant de la journée, un arrangement est intervenu entre la blessée et les parents du jeune homme, qui sont honorablement connus. La plainte ayant été retirée, M. Laché a consenti, vers sept heures du soir, à remettre en liberté l'agresseur, mais le procès-verbal de cette scène de violences a été adressé au Parquet.

Un écho éloigné de la grève du peignage Alfred Motte et Cie. — Entre ouvriers peigneurs, place Carnot

Parmi les ouvriers du peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, qui continuèrent à travailler lors de la dernière grève se trouvait Charles Vandeurherten, âgé de 29 ans, demeurant place Carnot, cour Baussart.

Lundi matin, vers une heure, il rencontrait non loin de chez lui, un de ses camarades de travail, Jules Truffaut, 30 ans, rue Hoche, 28, qui, lui, avait fait grève. Celui-ci reprocha à l'autre son manque de solidarité. On passa vite aux gros mots, puis aux coups.

Au cours de la rixe Charles Vandeurherten frappa son adversaire de deux coups de couteau à l'arcade sourcilière droite et au bras gauche.

L'agent de police Decroix, de passage dans le quartier, vint mettre fin à la lutte. Les blessures de Jules Truffaut ne sont que superficielles et ne présentent aucun caractère de gravité. Après avoir reçu des soins au poste du 3e arrondissement, il a regagné son domicile en compagnie d'une personne qui lui est venue en aide. Il a déclaré ne pas vouloir porter plainte contre son adversaire.

Encore à propos de grève. — Deux éboueurs aux prises dans un estaminet, rue Decrême

Lundi, après-midi, vers cinq heures, une nouvelle scène sanglante s'est déroulée à l'estaminet du « Chapeau Vert », rue Decrême.

Deux ouvriers de la ferme de l'ébouage, Jules Delfosse, et Victor Hespel, qui étaient légèrement pris de boisson, se rencontrèrent dans cet estaminet, qui est situé en face de la ferme. Une discussion surgit entre les deux éboueurs. Jules Delfosse reprocha en termes très vifs à Victor Hespel d'avoir continué à travailler au cours de la dernière grève des éboueurs.

Des paroles on en vint aux coups, et au cours de la rixe Delfosse, reçut trois coups de couteau de son adversaire, qui l'atteignirent au sein, au bras gauche et au menton.

Les blessures, fort heureusement, ne sont que superficielles et ne présentent aucun caractère de gravité. Les agents de service au poste du 3e arrondissement, informés, vinrent mettre fin à cette scène, et emmenèrent les deux éboueurs au dépôt. Jules Delfosse a été pansé au poste par les agents, puis il a été, ainsi que son adversaire, écroué au violon.

Ils seront interrogés tous deux mardi matin, par M. Squivée, commissaire de police.

UNE ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO est ouverte sur le projet d'aliénation à l'amiable, par les Hospices de Roubaix, au profit de M. Agache, brasseur à Templeuve (Belgique), moyennant le prix principal de 3 fr. 25 le mètre carré, d'une parcelle de terrain d'une contenance de 451 mq 62 à prendre dans une pièce de 63 ares 07 centiares 27 sise à Néchin (B), hameau du Bucquoy.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant 8 jours du 18 au 25 juin inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et 2 à 5 heures du soir. A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie le 26 juin prochain de 4 à 5 heures du soir les observations qui pourraient être faites sur le projet.

DES AGENTS DE POLICE MALMENÉS DANS UN BAL. — Deux agents de police, MM. Duhamel et Vandenberghe étaient de service dimanche soir au bal de M. Florimond Verleyen, angle des rues Bernard et Magenta. Vers dix heures, un individu surexcité et en état d'ivresse arriva. C'était André Vasseur, 22 ans, gardien de bal de chez M. Hugelier, rue Daubenton, lequel cherchait son amie, la sœur d'Edouard Guelton. Il l'aperçut en compagnie d'un autre danseur, et se dirigeant vers le couple, giffla ce dernier.

Une rixe allait éclater que purent empêcher les agents en s'emparant de Vasseur pour le mettre dehors. Mais chemin faisant, l'agresseur lança à l'improviste un violent coup de tête à M. Vandenberghe qui chancela. Ce dernier se releva aussitôt et on put enchaîner Vasseur pour le conduire au dépôt du 3e arrondissement.

Les danseurs prirent alors fait et cause contre les agents qui avaient voulu rétablir l'ordre. Une trentaine d'entre eux se mirent à les bousculer à gêner leur passage, à les frapper même, tandis que Vasseur se laissait traîner par terre lançant des coups de tous côtés.

A l'angle des rues Bernard et Magenta, il s'élança avec force contre l'un des agents, qu'il renversa d'un coup de tête puis contre l'autre qu'il terrassa de même. Les courageux fonctionnaires furent obligés de lâcher prise. Menacés, piétinés par la bande qui les entourait, ils durent dégaîner pour se défendre. On ignore s'il y a eu des blessés. Etant parvenus à se relever, ils poursuivirent Vasseur inutilement jusqu'au boulevard de Calmar. Dans la matinée de lundi, les képis des deux agents perdus au cours de la bagarre ont été rapportés au commissariat du 3e arrondissement. C'est M. Lâché qui est chargé d'enquêter sur cette affaire.

SE BATTRE COMME DES CHIENS est une expression très appropriée à la scène de violences qui mit aux prises, hier, vers midi et demi, Philippe Guillaume, journalier, âgé de 54 ans, demeurant rue Saint-Laurent, 51, et un tisserand, Edouard Samyn.

Ils s'étaient rencontrés rue Pierre-de-Roubaix, 60, à l'estaminet de M. Blomme, chez qui, habite Samyn. Pour un motif des plus futiles ils en vinrent aux mains ou plutôt aux dents. Quand la bataille prit fin Edouard Samyn portait une morsure au pouce droit.

Les agents de police Baugnies et Palanchier ont conduits les belligérants au poste de police du 3e arrondissement, où ils ont été l'objet d'un procès-verbal pour violences réciproques.

UNE OUVRIÈRE GRIÈVEMENT BLESSÉE. — Une ouvrière soigneuse de la Société Anonyme de peignage, rue du Collège, Mme Joséphine Hueber, était occupée à son métier, lorsqu'elle eut son tablier enlevé par les rouleaux de la mécanique en marche. Elle fut en même temps entraînée avec force contre le métier et comprimée entre une plaque et l'un des cylindres.

M. le docteur Dupré a constaté des contusions au ventre qui n'exigeraient pas normalement plus de vingt jours de repos. Mais étant donné que l'ouvrière est sur le point d'être mère, le médecin a réservé son pronostic.

La blessée, qui est âgée de 31 ans, a été reconduite à son domicile, Grande-Route, à Leers.

POUCE ÉCRASÉ. — A la filature de M. Motte-Bossut fils, boulevard de Mulhouse, un coupeur, M. J.-B. Vandenbossche, âgé de 56 ans, demeurant au hameau de Gibraltar, à Leers, ayant voulu retirer un morceau de papier des cylindres d'une machine à couper du papier, a eu le pouce droit écrasé.

M. le docteur Dispa a constaté une plaie contuse de l'articulation terminale, il a dû pratiquer l'amputation de la phalange. Six semaines de repos.

MACHINES PARLANTES « ODÉON » à disques double face. Puissance, harmonie, durée. Reproduction absolument naturelle de la voix, Maison **SCREPEL**, 138 bis, Grande-Rue, Roubaix. 150-3

AU CERCLE STÉNOGRAPHIQUE ROUBAISIEN — Les membres du Cercle Sténographique roubaisien se sont réunis hier soir au siège de leur société, boulevard Gambetta, 46, pour féliciter M. Jules Eucher, leur sympathique président, qui vient d'être nommé officier d'Académie. A cette occasion, et comme souvenir, ils lui ont offert un écritoire style Louis XV. Plusieurs discours ont été échangés.

Cette petite fête, tout empreinte de cordialité, prouve qu'au Cercle Sténographique roubaisien, on sait être dans le progrès tout en conservant les vraies traditions de l'amitié.

UNE DISPARITION. — Mme veuve Vandekerkhove, née Zélie Grimmie, ménagère, âgée de 54 ans, demeurant rue Louis-Dupire, 37, est disparue de son domicile dans la nuit de samedi à dimanche. On craint que la pauvre femme, qui est atteinte d'une grave maladie, n'ait mis fin à ses jours en se jetant dans le canal.

LA JOURNÉE DES MAIL-COACHES A PARIS. — La grande semaine à Paris renouvelait chaque année jusqu'ici le triomphe de l'antique cheval sur la moderne automobile. Pour la première fois vendredi, la victoire a paru indécise dans ce concours aristocratique, car plusieurs voitures automobiles ont lutté d'élégance avec succès contre les classiques mail-coaches. Entre toutes, les Bavard, A. Clément se sont distingués par cette grâce, cette souplesse et cette perfection de contruction en un mot pour cette « race » qui fait des voitures Bayard les véritables pur-sang de l'automobilisme. 28950d

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de Beaurepaire, une soigneuse, Mme Catherine Luofassel, 33 ans, rue de Leers, 7, à Wattrelos, en retirant un bout de laine de son métier, a eu l'annulaire et le médius gauche ratissés. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Une épluchoeuse de MM. Lemaire frères et Richardson, industriels, Mlle Marie Vanderbeke, 17 ans, rue Vauban, 17, à Tourcoing, s'est fait une entorse au cou de pied gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Desbonnets. — A l'imprimerie de M. Camille Verschaeve, l'un des ouvriers, M. Fortuné Mars, rue de l'Epeule, rue Desbarbieux, a été blessé à la lèvre inférieure, par le volant d'une pédale en marche. Quinze jours de repos. Docteur Delecouillerie. — Un tisserand de MM. Louis Watine et fils, fabricants M. Jean Bursens, 62 ans, rue de la Balance, cour Degraeve, s'est fait une entorse à l'épaule droite en soulevant une ensouple. Quinze jours de repos. Docteur Dupré.

ENTERREMENT DU MARDI 18 JUIN. — Mme Coralie Duforest, neuf heures, église Saint-Martin.

CROIX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Croix se réunira le vendredi 21 juin, à huit heures du soir, en séance ordinaire. Voici l'ordre du jour.

Compte administratif de la commune pour 1906. — Compte de gestion du receveur pour le même exercice. — Budget supplémentaire de 1907. — Budget vicinal. — Comptes et budget (Hospice et Bureau de Bienfaisance). — Amélioration de l'éclairage public. — Projet d'une deuxième entrée au cimetière. — Alignement: Demande de M. Auguste Duthoit. — Prorogation et adjudication pour trois années, du service de l'ébouage. — Approbation des comptes de la fourniture des vêtements aux enfants des écoles, en 1906. — Fournitures nouvelles à faire en 1907 aux mêmes enfants. — Elaboration d'un cahier des charges et adjudication (autorisation). — Châlet-Bains: Réception provisoire des travaux exécutés par M. A. Degois. — Inspection des viandes: Situation créée par le Syndicat des bouchers. — Demande formée par les cinq gardes-champêtres pour obtenir une tenue complète et deux paires de chaussures. — Sapeurs-Pompiers: Demande ayant pour but d'obtenir que la subvention annuelle de 700 francs soit portée à 2.000 francs. — Renouvellement de l'engagement de subvenir aux dépenses de la Compagnie (exécution de l'art. 36 du décret de 1903 et lettre du préfet). — Allocation à deux vétérans. — Fournitures et dépenses diverses: autorisation de traiter de gré à gré. — Service des Eaux: Construction d'un deuxième réservoir (projets). — Postes et Télégraphes: Demande des facteurs des Postes pour une gratification. — Demande du facteur des télégraphes De Beir, pour une augmentation de salaire. — Honoraires de M. l'ingénieur Colette pour ses études du service des eaux. — Contribution des bâtiments communaux (école, mairie et logement du fossoyeur), autorisation de les appliquer sur le crédit déjà ouvert. — Assurance contre l'incendie, pour une période nouvelle (Hospice et bâtiments du forage). — Demande de souscription pour érection de monument. — Règlement sanitaire — Compte-rendu des dépenses imprévues. — Communication diverses. — Comité secret: Soutien de famille (allocation de 0 fr. 75); dispenses de la taxe militaire; pensions aux vieillards, incurables, etc., (nouvelles admissions).

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE. — Voici, rectifiés, les chiffres du compte administratif de l'exercice 1905: Recettes, 197.543 fr. 29; dépenses, 205.948 fr. 46; excédent de dépenses 8.405 fr. 17; excédent de recettes de l'exercice précédent, 47.317 fr. 46; reste à payer, 27.536 fr. 18; reliquat définitif: excédent de recettes, 13.643 fr. 74.

PRIX DE CONCOURS. — Deux médailles de vermeil d'une valeur de 30 francs chacune, viennent d'être envoyées par M. le Préfet, au nom du Conseil Général, pour être remises comme prix de tir, aux sociétés *La Revanche* et *La Patriote*, de Croix.

UNE GLACE BRISÉE. — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, un malfaiteur a, avec une brique, brisé, au Café de M. Watteau-Delcroix, Grande-Rue, une grande glace. M. Watteau sortit précipitamment et chercha à découvrir l'auteur de ce méfait; ce fut peine inutile. La glace avait une valeur de 130 francs. Une enquête est ouverte.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Compagnie du gaz, M. Auguste Vanbutsele, 39 ans, aide forgeron, 19, rue du Parc, s'est blessé en portant un panier de boulons. Entorse du pouce gauche. Quelques jours de repos. Docteur Barroyer. — Au peignage Holden, M. Léon Sablin, 24 ans, chauffeur, à Wasquehal, 4, rue Pasteur, est tombé en allumant un bec de gaz. Entorse du pouce droit.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage Holden, M. Herbert Allen, 33 ans, contremaître, boulevard Emile Zola, 114, à Croix, a été blessé au médius droit par le déclic d'une raboteuse.

WASQUEHAL

UN JEUNE HOMME EGARE ET RETROUVE. — Nous avons relaté hier comment M. Verrier, cordonnier, rue de la Mairie, avait rencontré dimanche soir à 10 heures et demie, un jeune homme qui paraissait ne plus jouir de la plénitude de ses facultés mentales. Ce jeune homme, que M. Verrier a recueilli chez lui pour la nuit, s'appelle Georges Carette et a exactement quinze ans; il y a environ un an, Georges Carette eut à subir une grave maladie à la suite de laquelle il eut la raison fortement endommagée. Son père est venu le chercher lundi matin vers dix heures. Voici d'ailleurs dans quelles circonstances ce jeune homme s'est égaré et comment son père eut connaissance de sa présence à Wasquehal. M. Pierre Carette père, retraité des douanes et cabaretier à la « Maison Blanche », au Petit-Baisieux, a une fille mariée à Willems où dimanche avait lieu le fête annuelle des anciens élèves des écoles communales du canton de Lannoy. Le jeune homme, qui d'ailleurs n'a jamais cessé de sortir, demanda la permission d'aller chez sa sœur à Willems pour voir la fête; cette permission lui fut accordée à condition de rentrer avant le soir. Au retour, le jeune homme se trompa de route et au lieu de se rendre vers le Petit-Baisieux, il descendit sur Flers-Breucq et de là sur Wasquehal. C'est d'ailleurs au coin de la teinturerie de MM. Hannart frères que M. Verrier l'a rencontré, courant à travers les champs, exténué de fatigue et ne sachant plus parler.

Inquiets de ne point le voir revenir, les parents opérèrent dans la soirée des recherches qui furent continuées toute la nuit dans les environs. Or, lundi, en lisant le *Journal de Roubaix*, un voisin, au courant de la disparition du jeune homme, s'aperçut qu'il était à Wasquehal. M. Pierre Carette, accompagné de ses filles, s'y rendit aussitôt et sa joie fut grande de retrouver son fils sain et sauf chez M. Verrier, à qui il exprima toute sa reconnaissance.

UN BAIN DE BOUE. — Lundi, vers trois heures de l'après-midi, un homme paraissant âgé de trente à trente-cinq ans, complètement ivre, marchant nu-pieds et pauvrement vêtu, errait le long du canal, derrière l'usine des produits chimiques de MM. Eyken et Leroy. En face, le chaland dragueur, opérait le curage du canal et déversait la boue dans de longs bateaux placés à proximité. Tout à coup, les ouvriers furent distraits de leur travail par des cris perçants que poussaient des gamins. Ils se retournèrent et virent l'homme se débattre dans un des chalands complètement rempli de boue. Les ouvriers voulurent lui porter secours, mais lui, ne voulant rien entendre, prétendit se retirer lui-même de sa fâcheuse position. Il y arriva après quelques minutes d'efforts, mais en quel état!... Enjambant le bord du bateau, il se jeta dans le canal, nagea quelque temps et gagna le bord; puis il partit dans la direction de Marcq. Cet individu est complètement inconnu dans le pays.

UN CYCLISTE DANS LE CANAL. — Lundi soir, à six heures et demie, deux cyclistes longeaient le vieux canal, venant de Croix, vers Wasquehal. Arrivés près du pont que la Société du Central Electric a fait construire sur le canal, le premier se retourna pour voir si son camarade le suivait. Aussitôt sa bicyclette prit une fausse direction et il alla piquer une tête dans l'eau. Son camarade descendit la berge et il put le retirer en lui tendant la main.

Un ouvrier de la dragueuse accourut, muni d'une perche et repêcha le vélo dans le fond du canal. Les deux cyclistes, qui paraissent âgés de 28 à 30 ans, ne se sont pas fait connaître.

LANNOY

SUCCÈS DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA LANNOYENNE ». — Une bonne nouvelle est parvenue lundi, à Lannoy: La société municipale de gymnastique « La Lannoyenne » s'est distinguée de façon tout à fait remarquable,